

*Affaires courantes*

entrepris avec les meilleures intentions et on a la preuve manifeste que les intéressés ont très rapidement profité de cette réinstallation sur le plan matériel. Les faits montrent clairement que cette réinstallation n'a pas été faite dans l'espoir de sauvegarder la souveraineté canadienne.

Il existe des documents historiques qui datent de 1930, année où la Norvège et le Canada ont effectué un échange de notes en vue de consacrer la souveraineté du Canada. Cet échange proclamait officiellement que les Îles Sverdrup appartenaient au Canada. Ces îles sont situées plus au nord de Grise et Fjord Resolute Bay.

L'Union Soviétique n'avait aucune visée sur l'Arctique, et les États-Unis avaient convenu de demander l'autorisation du Canada avant d'utiliser les îles de l'Arctique. La seule prétendue «menace» territoriale venait de quelques Inuit du Groenland qui, à l'occasion, chassaient illégalement en territoire canadien à la fin des années quarante et au début des années cinquante.

Dès 1952, la GRC était sur place, prête à prendre les choses en main. En fait, ce n'est qu'au cours des années soixante, lorsque le navire américain Manhattan a emprunté le passage du Nord-Ouest, que la question de la souveraineté canadienne a été reliée à la réinstallation des Inuit survenue lors des années cinquante. À la suite de l'incident du Manhattan, le gouvernement canadien, à l'époque, a commencé à parler des efforts qu'il déployait en vue de protéger la souveraineté de l'Arctique, de sorte que l'histoire a été réécrite. La réinstallation des Inuit a été ajoutée à cette liste des efforts faits par le gouvernement en vue d'exercer son contrôle sur le Nord.

La question de la souveraineté a été abordée de nouveau au cours des années 80 par la société Makivik, un organisme créé en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975. La société représentait les intérêts de tous les Inuit habitant dans le Nord québécois, où se trouve Inukjuak. Il est important de noter que, dans son étude sur la question de la souveraineté réalisée en 1982, la société Makivik a conclu que la réinstallation des Inuit n'avait pas pour but de consacrer la souveraineté du Canada dans cette région.

En 1990, dans un mémoire déposé devant le comité permanent, la société a rejeté les conclusions qu'elle avait elle-même tirées en 1982 et a déclaré que cette réinstallation avait effectivement été entreprise pour des raisons de souveraineté.

Monsieur le Président, je tiens à dire que, bien que la souveraineté n'ait pas été à l'origine de cette réinstallation, les familles inuit qui ont été réinstallées ont indirectement contribué à promouvoir la souveraineté du Canada dans cette région. Du fait qu'elles habitaient dans le Nord, elles ont été en mesure d'aider la GRC à capturer, à l'occasion, des braconniers dans l'île Ellesmere. Les Inuit d'Inukjuak ont été capables d'aider la GRC à appliquer les lois territoriales sur la protection de la faune et, indirectement, ont contribué à préserver la souveraineté du Canada.

Le comité permanent a jugé que le ministère des Affaires indiennes et du Nord était fautif, tant pour la planification que pour la mise en oeuvre de ce projet, qui a causé des difficultés aux Inuit.

En 1953, les moyens de transport dans le Nord laissaient à désirer. Le bateau était le principal moyen de transport, sinon le seul. Cela causait certains problèmes. L'un des problèmes qui se pose dans l'Arctique, et même partout ailleurs, c'est le transport des marchandises.

Le matériel et les fournitures dont les gens auraient besoin la première année ont été soigneusement planifiés, achetés et expédiés à des endroits précis. Malheureusement, une partie de ce matériel n'a pas été déchargée aux bons endroits. Par conséquent, ce premier hiver dans l'Extrême-Arctique a été très difficile pour de nombreux Inuit.

Toutefois, les difficultés que les Inuit ont connues en 1953 étaient en grande partie normales pour l'époque. Les transports et les communications étaient relativement peu développés. Depuis ce temps, il y a eu d'énormes progrès technologiques qui ont contribué à améliorer les conditions de vie dans le Nord. Il faut aussi comparer ces conditions à celles qui existaient dans les camps forestiers entourant Port Harrison, d'où venaient les Inuit. Les conditions étaient très difficiles à cet endroit et, par contraste avec l'Extrême-Arctique, il n'y avait presque pas de faune. Les conditions de vie étaient aussi difficiles dans le Sud que dans le Nord, et il n'y avait pas de chance que cela s'améliore.

Je voudrais aussi signaler que les déclarations faites devant le comité permanent au sujet des conditions extrêmement difficiles et de la famine n'ont pas été confirmées par les lettres reçues des personnes concernées. En faisant des recherches, nous avons trouvé, par exemple, un article intitulé «L'histoire de Salluviniq», qui a été publié en 1977 et qui raconte une expérience très